

## Entre faux espoirs et réalisme: le BTP est dans le mur !

La Fédération calédonienne du BTP lance un énième appel à une prise de conscience collective tant au niveau des responsables politiques que du grand public : toute la filière est dans une voie sans issue, affectée par une crise sans précédent. Les TPE, les sociétés, les salariés et par ricochet leurs familles, travailleurs indépendants, sous-traitants... toutes les strates, tous les corps d'état, mais aussi tous les Calédoniens sont concernés. Car quand le BTP ne va pas, rien ne va, ni dans l'industrie, ni dans le commerce et le spectre des licenciements est bien réel.

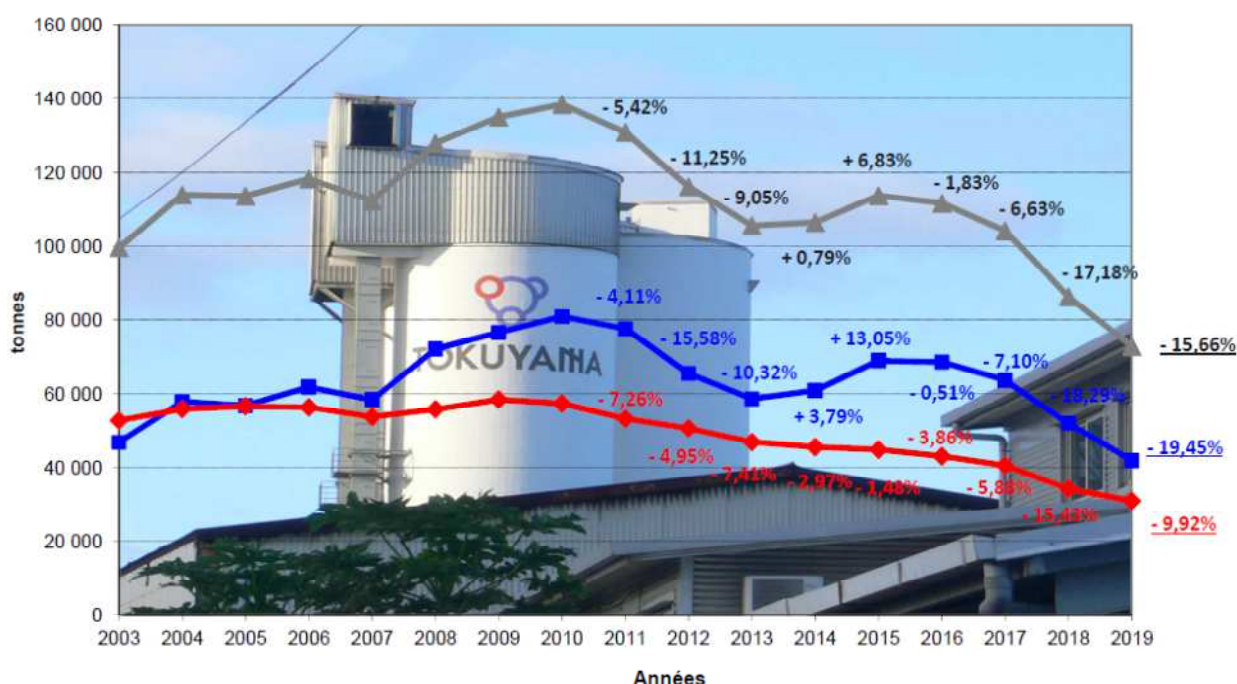
### Quelle situation aujourd'hui ?

En proie à des difficultés depuis plusieurs années dues à un manque de visibilité, des projets avortés ou inexistant, une absence d'outils permettant une anticipation raisonnée, le secteur doit aussi faire face à un manque total de considération de nos élus sans aucune stratégie pour le secteur.

Contrairement aux idées reçues, notre secteur n'est pas dans un contexte de retour à la normale mais bien dans une crise d'activité sans précédent et incontestable. La baisse générale de l'activité est confirmée entre autres par les statistiques de consommation du ciment, indicateur phare de l'état de santé du BTP.



Evolution des ventes ciment "marché de fond" Calédonien  
indicateur en % / N-1



- 27% de baisse des ventes de ciment constatée sur 3 ans avec une fracture de 17% entre 2017 et 2018.
- Traditionnellement, le mois de mars marque la reprise de l'activité, ce n'est pas le cas pour 2019.

**L'espoir d'une reprise annoncée pour 2019 est contredit avec les pires chiffres pour un premier trimestre depuis ces 20 dernières années.**

Tous les professionnels du secteur, y compris les bureaux d'études et les cabinets d'architectes s'unissent pour dire que la coupe est pleine et souhaitent que nos élus d'aujourd'hui et de demain prennent des mesures pour sauver le secteur dans un contexte économique et social général gravissime.

### **Chronique d'un déclin annoncé : les chiffres**

Ce n'est pas nouveau : tous les indicateurs sont en berne, c'est ce que révèlent les différentes enquêtes de conjoncture menées auprès des entreprises du secteur du BTP depuis 2016.

- Depuis deux ans, le niveau de l'activité est extrêmement bas avec des carnets de commande à trois mois en moyenne alors que la visibilité devrait être d'un an minimum pour anticiper les besoins en emplois et formations. Au 30 juin, l'activité sera dans le noir complet, voire à l'arrêt.
- Baisse du chiffre d'affaires : -20 % par an depuis 3 ans
- Nombre d'employeurs en déclin : le BTP comptait 920 employeurs en septembre 2018, seulement 900 en décembre et plus que 885 aujourd'hui. Chaque trimestre, le secteur perd des employeurs et par conséquent des emplois.
- En reconduisant le chômage partiel version PULSE jusqu'en décembre 2019, le gouvernement reconnaît la baisse importante de l'activité dans le secteur du BTP.
- En juin prochain : environ 1 300 emplois pourraient être détruits sur les 6700 salariés restants dans le secteur du BTP qui en comptait plus de 9 500 en 2011.
- La perte d'emplois = perte de compétences, alors que les entreprises ont investi pour former leurs salariés. Il sera donc difficile de retrouver le même niveau de compétences avant plusieurs années.
- Le nombre d'entreprises individuelles sans salarié baisse également alors qu'il ne cessait d'augmenter ces dernières années.

### **Tout le monde est impacté**

- **Gros œuvre-second œuvre** : plus aucun projet notamment dans le Nord depuis un an. Dans le Sud, un seul ouvrage d'art attribué, le pont de Dumbéa. Plus aucune visibilité à partir de septembre 2019 pour le second-œuvre ; des licenciements sont dorés et déjà prévus. En deux ans, le chiffre d'affaires et les effectifs ont été divisés par deux et les CDD ne sont pas renouvelés.
- **Architectes** : aucune perspective depuis plus d'un an. Des fermetures de cabinets dans le Nord et des licenciements dans le Sud. Un chiffre d'affaires en baisse de 30 à 50 % en général.
- **Bureaux d'études** : activité au ralenti avec une visibilité seulement de 6 mois, au lieu de deux ans habituellement.

**La vision des notaires est significative** : la demande dans le logement neuf est en baisse notable et le nombre de nouveaux programmes immobiliers entrants est pauvre.

Quatre freins pourraient en être la cause principale :

1. **Un frein administratif** : Plan d’Urbanisme Directeur de la Ville en cours de révision, délais d’instruction sur les permis de construire largement dépassés, possibilités de densification réduites, augmentation des procédures et contraintes d’une manière générale dans le processus de construction ;
2. **Un frein économique** : cherté du foncier (viabilité économique des programmes de plus en plus écornée) ;
3. **Un frein conjoncturel** : attentisme des consommateurs, investisseurs et candidats à l’acquisition de logements (notamment à des fins d’habitation principale) ;
4. **Un frein issu de la sphère privée** : recours « abusifs » sur les permis de construire et augmentation des contentieux de voisinage sur les nouvelles constructions projetées (opposabilité des cahiers des charges de lotissements).

### Licenciements et conséquences sociales dramatiques

Le BTP, deuxième pan de l’économie en Nouvelle-Calédonie, est avant tout un régulateur de cohésion sociale et de mixité culturelle. Le secteur permet à des personnes, notamment les jeunes sans qualification, d’avoir un emploi stable. Tout comme les employeurs, les syndicats de salariés sont évidemment très inquiets et conscients que pour sauver l’emploi, il faut sauver les entreprises. Des salariés licenciés, ce sont autant de familles impactées, avec des répercussions sur les autres secteurs d’activité, la consommation et le pouvoir d’achat.

### Notre analyse du carnet de commandes pour le BTP

Du côté des commandes publiques, le gouvernement nous a annoncé un montant de près de 100 milliards de francs avec 40 milliards de travaux en cours et 62 milliards de mise en chantier 2019, adoubé d’un calendrier de mises en chantier, concluant dans un communiqué que les acteurs du BTP s’étaient déclarés « *satisfaits d’avoir pu obtenir une parfaite lisibilité et rassurés du volume prévisible d’activité pour 2019* ».

**La FCBTP veut rectifier le tir** : non, les acteurs du BTP ne se sont jamais déclarés satisfaits et encore moins rassurés.

Avec un groupement de professionnels du BTP, tous les chiffres du gouvernement ont été analysés et triés par date de mises en appel d’offres et date de mises en chantier en isolant ceux de 2020. Malheureusement, nous sommes très loin des montants annoncés et du besoin annuel minimum de 80 milliards de francs !

### Commandes publiques : à peine 19 milliards de chiffre d’affaires pour 2019

	Montant de la commande publique annoncée par le Gouvernement		Montant de la commande publique après analyse des professionnels	
	Travaux en cours	Mises en chantier 2019	Travaux en cours	Mises en chantier 2019
<b>Gouvernement</b>	16 239 000 000	28 133 000 000	5 681 000 000	1 845 500 000
<b>Province Sud</b>	1 051 000 000	5 038 000 000	831 000 000	1 508 500 000
<b>Bailleurs sociaux</b>	22 370 000 000	28 520 000 000	6 693 000 000	2 672 000 000
<b>Total</b>	<b>39 660 000 000</b>	<b>61 691 000 000</b>	<b>13 205 000 000</b>	<b>6 026 000 000</b>

**Les chiffres annoncés par le gouvernement reflètent purement et simplement une vision théorique, globale et non de terrain. Les professionnels du BTP savent de quoi ils parlent: le chantier et sa facturation peuvent s'étaler sur plusieurs années. Il ne faut pas confondre le montant global d'une opération et sa dépense annuelle.**

## **Et maintenant ?**

Le secteur tient à faire passer plusieurs messages tout en restant force de proposition.

- Que les décideurs actuels et futurs se penchent sérieusement sur nos problématiques et reconnaissent la gravité de la crise. **STOP aux faux discours d'un « retour à la normale ».**
- Obtenir **un vrai état des lieux et un suivi permanent des indicateurs** qui pourraient servir aussi aux décideurs avec la relance de la CelecoBTP.
- **Mieux identifier et centraliser** les incitations fiscales : le gouvernement ne communique pas clairement sur les aides à l'accession à la propriété auprès du grand public. Comment les ménages calédoniens peuvent-ils prendre connaissance de ces mesures en leur faveur ? La communication sur les aides à l'accession dans le neuf est primordiale.
- Cadrer le secteur de la **construction de maisons individuelles** : le contrat de construction réglementé, qui apporte des garanties, n'est toujours pas adopté, alors que la FCBTP travaille sur ce dossier depuis des années.
- **Logements sociaux** : les professionnels demandent aux communes de revoir leur stratégie concernant le logement social. Le besoin est réel et l'accession au logement est légitime et doit s'inscrire dans une logique « pays ».
- **Appels d'offres** : favoriser les entreprises calédoniennes en reconnaissant leurs compétences dans le cadre des marchés publics. Il n'est pas normal que des collectivités fassent appel à des bureaux d'études étrangers, qui de surcroît appliquent des tarifs plus élevés, et à l'avenir, la FCBTP demandera que ce type de choix soit justifié. Une taxation des entreprises extérieures intervenant dans le cadre des marchés publics devrait être envisagée.
- **Accélérer le démarrage des projets** : la FCBTP suggère d'externaliser les études en les confiant à des professionnels privés. Par ailleurs, il est urgent de mettre fin aux délais d'instruction à rallonge et d'alléger les contraintes administratives qui pèsent sur les entreprises.

**La FCBTP, une fédération pour défendre l'ensemble du secteur**

- **Une 100aine d'employeurs adhérents** dont 65% ont moins de 10 salariés
- **Représentant quelques 3000 salariés**
- **Des dossiers portés depuis des années** : assurance construction, normes, la formation avec notamment la mise en place de CQP, la délibération 136, le contrat de construction d'une maison individuelle, compétitivité/productivité, la modernisation de la convention collective du BTP, les mesures fiscales incitatives, ...
- **Une participation à la relance économique** : participation active aux instances dédiées dont la cellule BTP au gouvernement ; points de conjoncture réguliers avec les acteurs de la construction et sondages trimestriels auprès des entreprises de BTP.
- **Une affiliation à la Fédération française du bâtiment (FFB) et au Medef.nc.**

Contact presse  
Stéphanie Amstutz-Arrieguy  
Secrétaire générale de la FCBTP  
Tél. : 277 933